



**PRÉFECTURE  
DE POLICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR  
L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DE L'IMMOBILIER ET DE  
L'ENVIRONNEMENT**

## **MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**Mission d'AMO pour  
l'établissement de la faisabilité  
et du programme de  
l'opération de sécurisation des  
cours des centres de rétention  
administrative n°2 et 3 au  
Mesnil-Amelot**

### **Règlement de la consultation (RC)**

Consultation n°  
Date limite de remise  
des plis

CRAMA\_cours\_programmiste  
Le 14/11/2025 à 12H00

# 1. OBJET DU CONTRAT

---

## ■ Acheteur :

Le bureau en charge du dossier est :

Préfecture de Police  
1 bis rue de Lutèce  
75195 PARIS Cedex 04  
Direction de l'immobilier et de l'environnement  
Sous-direction de la construction  
Bureau de la maîtrise d'ouvrage 3

## ■ Description du besoin :

Le contrat porte sur les prestations suivantes: Mission d'AMO pour l'établissement de la faisabilité et du programme de l'opération de sécurisation des cours intérieures des bâtiments d'hébergements des centres de rétention administrative n°2 et 3 au Mesnil-Amelot.

L'objectif de l'opération est de sécuriser et renforcer les cours intérieures de promenade des bâtiments d'hébergements, par la mise en œuvre de mesures limitant les accès sur les toitures et les fuites de retenus.

## ■ Description de la prestation :

Les prestations doivent être exécutées en conformité avec les règles professionnelles contenues dans les codes, normes et différents règlements en vigueur.

| Code CPV   | Libellé CPV   |
|------------|---|
| 71336000-2 | Services d'assistance dans le domaine de l'ingénierie |

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

|                  |  |
|------------------|--|
| Type de contrat  | Marché ordinaire de prestations intellectuelles                            |
| Structure        | Lot unique - 4 phases  |
| Lieu d'exécution | 4-6 rue de Paris – 77990 Le Mesnil-Amelot                                  |
| Durée            | De la notification du présent marché jusqu'à la notification du marché MOE |

## ■ Allotissement :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : Impossible d'identifier des prestations distinctes.

## 2. CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

---

### ■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles L 2123-1 et R2123-1 à R2123-8) 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

### ■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

### ■ Réponse et groupement :

Les candidats peuvent se présenter sous forme d'entreprise individuelle ou de groupement d'opérateurs économiques conjoint ou solidaire.

En application de l'article R2142-21 du Code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter pour le présent marché plusieurs offres en agissant à la fois :

- 1° En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- 2° En qualité de membres de plusieurs groupements.

Sans préjudice du I de l'article L2141-13 du Code de la commande publique, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché public. Toutefois, en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il peut demander au pouvoir adjudicateur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation du pouvoir adjudicateur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées. Le représentant du pouvoir adjudicateur se prononce sur cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants ou entreprises liées présentés à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

En application de l'article R2142-22 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur impose que le mandataire du groupement conjoint soit solidaire, pour l'exécution du présent marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Le candidat ne peut pas répondre en tant que titulaire et cotraitant d'un ou plusieurs groupements.

### ■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

### ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil acheteur : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

### ■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de consultation
- Acte d'engagement et son annexe (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières et son annexe
- Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses annexes
- Engagement de confidentialité
- Référentiels CRA (les autres référentiels techniques seront transmis au titulaire)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

#### ■ Visite du site

Il n'est pas prévu de visite du site

## 3. PRESENTATION DES PROPOSITIONS

#### ■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être adressées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, **de manière électronique** sur le profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

#### ■ Contenu des plis :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document                                     | Descriptif  |
|--|---|
| Acte spécial                                 | Le cas échéant, l'acte spécial (formulaire DC4 fourni au DCE ou équivalent – version du 1er janvier 2024) relatif à la présentation d'un sous-traitant.   |
| Certificats de qualification professionnelle | Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, le maître d'ouvrage accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats-membres.<br><br><u>Pour le programmiste</u> , une qualification de programmation OPQIBI 0202 ou OPQTECC mission 1B programmation architecturale et technique ou certificat de capacité ou équivalent.<br><br><u>Pour l'économiste de la construction</u> , une qualification OPQIBI rubrique 22 ou OPQTECC mission 1C AMO spécialisé, assistance économique et assistances spécifiques ou des attestations signées de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre pour des opérations similaires. |
| Chiffre d'affaires                           | Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de la création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.<br>Il est demandé par l'acheteur que le candidat dispose d'un chiffre d'affaires annuel moyen sur les trois dernières années (basé sur les exercices disponibles), <u>au minimum égal à 100 000 €.</u>  |
| Déclaration des effectifs moyens             | Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.   |
| Déclaration du candidat (DC2)                | Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur <a href="http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publis/formulaires/DC/imprimés_dc/dc2.rtf">http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publis/formulaires/DC/imprimés_dc/dc2.rtf</a> )   |

| Document   | Descriptif  |
|--|---|
| Lettre de candidature (DC1)  | Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1 disponible sur <a href="http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/dc1.rtf">http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/dc1.rtf</a> )   |
| Pouvoirs   | Le document attestant des pouvoirs de la personne habilitée à engager la société. Si cette personne est habilitée de droit à engager la société, elle peut fournir : un extrait K bis, les statuts de la société, la délibération du conseil d'administration ou tout autre document. Si elle agit en vertu d'une délégation de pouvoir, elle devra fournir une attestation de délégation signée par la personne habilitée de plein droit à engager la société et tout document attestant que la personne qui délègue est elle-même habilitée à engager la société. |
| Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années | Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.  |
| La copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire, le cas échéant                            | La copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire, le cas échéant   |
| Relevé d'identité bancaire   |   |
| Attestation URSSAF   |   |
| Assurances   |   |
| Engagement de confidentialité  | Document « Engagement_confidentialité » signé   |

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

| Document                                    | Descriptif   |
|---|--|
| Acte d'engagement                           | Acte d'engagement dûment complété et daté                            |
| Décomposition du Prix Global et Forfaitaire | La répartition du montant devra être remise au format .pdf et Excel. |

| Document  | Descriptif   |
|---|--|
| Répartition du montant de la mission entre co-traitants | La répartition du montant devra être remise au format .pdf et Excel.   |
| Mémoire technique                                       | <p>L'offre technique du candidat doit être établie et rédigée en répondant à l'ensemble des critères d'attribution énoncés au présent règlement de consultation, accompagnée des pièces requises.</p> <p>Le mémoire technique a pour objet de juger la qualité technique de l'offre du candidat.</p> <p>Les renseignements indiqués dans ce mémoire technique explicatif doivent être seulement et strictement liés à l'opération objet de la présente consultation.</p> <p>Ils ne doivent pas être de simples énumérations de l'organisation des moyens généraux de l'entreprise. Afin de faciliter la lecture et la compréhension de son offre, il est demandé à chaque candidat de rédiger sa réponse technique en respectant strictement l'ordonnancement et les intitulés des sous critères figurant dans le règlement de consultation.</p> <p>Il est attendu du candidat à ce qu'il réponde clairement et exhaustivement à chaque sous-critère pour permettre d'apprécier au mieux son offre.</p> <p>Seules les réponses à ces points seront prises en compte pour les notations du critère « valeur technique »</p> |

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur l'acte d'engagement, notamment le prix global et forfaitaire, prévaudront sur toute autre indication. Les prix sont détaillés au moyen d'une décomposition du prix global et forfaitaire qui en indique les éléments constitutifs. En cas de contradiction entre le prix figurant sur la DPGF et celui figurant à l'acte d'engagement, le prix global et forfaitaire figurant à l'acte d'engagement prévaudra. Le candidat sera tenu de mettre sa DPGF en conformité dans ce cas.

Enfin, des précisions pourront être demandées au candidat sur son offre, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse.

## 4. JUGEMENTS DES OFFRES

### ■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures seront analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

| Critère   | Complément |
|---|------------|
| 1. Garanties et capacités professionnelles, techniques et financières |            |

### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

| Critère  | Complément  |
|--|---|
| 1. Valeur technique (pondération 60)                 | Valeur technique sera notée sur 100 points avec une pondération à 60 % en fonction des critères suivants :  |
| 1.1 / Qualité de l'organisation proposée (40 points) | <p>- Qualifications, compétences et expériences du personnel affecté à l'opération</p> <p>Le candidat indiquera pour chaque phase et chaque compétence les profils des intervenants.</p> <p>(40 points)</p> |

| Critère  | Complément  |
|--|---|
| 1.2 / Méthodologie de réalisation de l'opération (60 points) | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compréhension de la mission et méthodologie proposée pour chaque phase (30 points)</li> <li>- Cohérence DPGF (Prix horaires, appréciation des temps passés, cohérence entre les phases) (30 points)</li> </ul>                                 |
| 2. Prix (pondération 40)                                     | <p>Le prix sera noté sur 100 points et pondéré à 40 % selon la formule suivante :</p> $\frac{\text{Prix de l'offre la moins élevée en € HT (*)}}{\text{Prix de l'offre analysée en € HT}} \times 100$ <p>(*Sous réserve que l'offre la moins élevée ne soit pas anormalement basse)</p> |

■ **Négociations :**

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats.

L'acheteur peut décider de ne pas négocier avec les candidats.

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la remise des offres, une demande écrite via la plateforme de dématérialisation.

■ **Voies et délais de recours**

Tribunal Administratif de Paris  
 7, rue de Jouy  
 Paris  
 75004  
 Téléphone : 01 44 59 44 00  
 Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr